

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois

SOMMAIRE

I.	LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2026 :	2
II.	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)	4
III.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
A.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4
B.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
IV.	SECTION D'INVESTISSEMENT	18
A.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	18
B.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	22
	EN SYNTHESE.....	28

I. LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2026 :

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le vendredi 3 avril, la municipalité a souhaité que le budget 2026, malgré les contraintes croissantes qui pèsent sur les grands équilibres financiers et le désengagement continu de l'Etat, permette de continuer à soutenir les politiques publiques locales, en montrant la solidarité de la ville à l'égard des plus fragiles et en construisant l'avenir au travers des investissements nécessaires.

Si la situation financière de la ville s'est améliorée en 2023 et 2024 grâce à une gestion rigoureuse qui a permis le rétablissement d'un bon niveau d'épargne, les recettes ne sont pas suffisamment dynamiques pour compenser l'accroissement des dépenses. Entre autres, la baisse des dotations de l'Etat se poursuit de manière importante. Aussi, il est indispensable de maintenir des efforts de bonne gestion et de poursuivre la maîtrise des dépenses courantes afin de contenir l'effet ciseau sur le budget de fonctionnement.

Pour y parvenir, le budget 2026 s'articulera autour de 4 engagements majeurs :

- **Soutien aux politiques publiques de proximité**

Parce que le service public est notre bien commun, la municipalité réaffirme son engagement envers les politiques publiques de proximité, en mettant l'accent sur la solidarité, l'éducation et la transition écologique.

Le maintien du lien social reste une priorité pour la Ville qui continuera d'agir pour soutenir celles et ceux qui sont fragilisés et isolés.

Consciente de l'importance d'une éducation de qualité, la ville continue d'investir dans la rénovation et la modernisation des infrastructures scolaires, tout en favorisant l'égalité des chances. L'accès à la culture, aux sports et aux activités périscolaires, ainsi que l'accompagnement des familles sont des axes renforcés notamment au travers des nouveaux services qui poursuivent leur développement telle que la maison des réussites éducatives et des parentalités ou le tiers-lieu Jeunesse.

- **Rigueur et responsabilité budgétaire**

Pour maintenir des marges de manœuvre et mener à bien les politiques publiques et projets d'investissement indispensables, la municipalité poursuit ses efforts de sobriété dans l'action municipale et le fonctionnement de l'administration communale. La recherche de l'efficacité de la dépense publique est essentielle pour garantir la solvabilité de la collectivité, maintenir le niveau des services rendus à la population et assurer le financement des projets du mandat.

Les orientations budgétaires pour 2026 visent ainsi à préserver une épargne suffisante pour financer des investissements répondant aux besoins du territoire, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en conservant une capacité de désendettement inférieure à 12 ans.

- **Un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) soutenable budgétairement qui réponde aux enjeux environnementaux**

Il sera conçu pour s'assurer que les projets à long terme seront financés de manière responsable tout en tenant compte des impératifs environnementaux. Il devra non seulement répondre aux besoins économiques, mais aussi intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement pour assurer un développement durable. C'est le sens des rénovations engagées dans les bâtiments scolaires, notamment celle de l'école Romain Rolland dont les travaux sont toujours en cours, les extensions à venir telles que celle prévue à l'école Jean Jaurès, mais aussi la végétalisation des cours d'écoles, initiée avec la cour de l'école maternelle de l'Etang, puis celle de Jean Macé.

En 2026 particulièrement, seront réalisées, entre autres, les opérations suivantes :

- Le lancement de la construction de la nouvelle halle du marché de la Gare
- L'achèvement des travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Romain Rolland
- Le commencement des travaux d'extension de l'école Jean Jaurès
- La poursuite de la requalification des allées du parc Pierre
- La poursuite du déploiement du réseau fibre pour le réseau de vidéoprotection
- Des travaux dans différents bâtiments et équipements communaux, visant à améliorer les conditions d'accueil des usagers (écoles, offices de restauration, aires de jeux ...)
- Acquisition de matériels et équipements, véhicules pour les services techniques ...
- Poursuite de la requalification des espaces publics, des parcs et jardins municipaux (plantations, aménagements divers).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la commune, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la ville.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

II. EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil Municipal pour l'exercice 2026 s'élève à :

SECTIONS	BP 2025	BP 2026
FONCTIONNEMENT	56 291 894,57 €	54 589 161,47 €
INVESTISSEMENT	17 339 947,07 €	14 246 347,46 €
Total	73 631 841,64 €	68 835 508,93 €

- La section de fonctionnement 2026 globale s'établit à :
 - 54 589 161,47 € pour les recettes, ces recettes incluent le résultat reporté 2025 de la section de fonctionnement pour 6 365 394,45 € ;
 - 51 582 854,67 € pour les dépenses (qui comprennent 49 118 075,67 € de dépenses réelles de fonctionnement + 2 464 779,00 € d'opérations d'ordre).
 Ce qui dégage un autofinancement prévisionnel de 3 006 306,80 € reporté sur la section d'investissement.

- La section d'investissement s'élève à 14 246 347,46 € au lieu de 17 339 947,07 € en 2025. Cette section comprend :
 - L'excédent reporté 2025 de la section d'investissement pour 148 136,98 € diminué de 80 000 € correspondant à l'apurement du compte 1069 après le passage à la M57 (pour rappel, apurement étalé sur 6 ans) ;
 - Les reports d'investissement 2025 : 4 088 485,63 € en dépenses et 2 364 323,00€ en recettes.

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **54 589 161,47€**.

Les produits réels de fonctionnement, hors résultat reporté, sont composés des principaux postes suivants :

- Les ressources fiscales.
- La dotation globale de fonctionnement ainsi que les autres dotations.
- Les autres produits réels de fonctionnement.

Ils s'élèvent à **48 179 327,02 €** pour l'année 2026 contre **49 559 162,08 €** en 2025, soit une baisse de +2,78.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2026
013	Atténuation de charges	90 345,00 €	108 000,00 €
70	Produits des services	5 753 000,20 €	4 761 010,02 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 698 271,00 €	5 689 067,00 €
731	Fiscalité locale	28 757 344,00 €	29 066 342,00 €
74	Dotations, subventions et participations	8 109 224,88 €	7 476 976,00 €
75	Autres produits de gestion courante	679 391,00 €	636 619,00 €
76	Produits financiers	441 313,00 €	441 313,00 €
78	Reprise provisions	30 273,00 €	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		49 559 162,08 €	48 179 327,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 011,00 €	44 440,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 694 721 ,49 €	6 365 394,45 €
TOTAL		56 291 894,57 €	54 589 161,47 €

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

2025	2026
90 345,00 €	108 000,00 €

Il recouvre les remboursements des frais de personnel par les assurances et la Caisse primaire d'Assurance maladie, ainsi que le remboursement des cotisations pour les agents détachés.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES

2025	2026
5 753 000,20 €	4 761 010,02 €

Dans ce chapitre, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers des services et représente 9.88 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits des services évoluent notamment en fonction :

- Des tarifs votés en Conseil Municipal ;
- Du produit des concessions du cimetière ;
- Du taux d'occupation dans les structures de la petite enfance ;
- Du taux de fréquentation des activités périscolaires et de la restauration scolaire ;
- Des produits d'occupation du domaine public.

Ces produits sont en diminution par rapport au budget primitif de l'année dernière (-992 k€), cette baisse s'explique par la perte de recettes liées aux repas servis aux communes partenaires dans le cadre de l'entente intercommunale de restauration ainsi que celles liées aux portages de repas. En effet, à la suite de la création du syndicat mixte ouvert de restauration « Cuisine d'Ici » au 1^{er} septembre 2025, les refacturations des repas aux communes membres de l'entente et au CCAS sont directement établies par le syndicat ; ces recettes avaient été estimées en 2025 à 216 k€ pour le portage de repas et à 945 k€ pour les repas refacturés aux communes de l'entente.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Ce dernier représente 11,81% des recettes réelles de fonctionnement et est relativement stable par rapport à l'an passé.

2025	2026
5 698 271,00 €	5 689 067,00 €

Il comprend :

- Les dotations de compensation versées par Cœur d'Essonne Agglomération :
 - L'attribution de compensation
En contrepartie du produit de la fiscalité transférée par la Ville au moment de la création de l'EPCI, Cœur d'Essonne Agglomération lui reverse une attribution de compensation qui s'élève à 4 051 204 € (montant annuel identique depuis 2017).
 - La dotation de solidarité communautaire
Afin d'opérer un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire, Cœur d'Essonne Agglomération verse aux communes une dotation de solidarité communautaire qui devrait s'élever à 702 136 €. Cette dotation inclut depuis l'an passé la contribution facultative au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) calculée à hauteur de 2 euros par habitant.
 - Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
La contribution au FPIC est, de nouveau, prise en charge pour son montant total par Cœur d'Essonne Agglomération. A titre indicatif, la contribution au FPIC 2025 s'élevait à la somme de 143 516 €.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Le FSRIF a été institué par la loi du 13 mai 1991 n° 91-429, concomitamment à la Dotation de solidarité urbaine (DSU), avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes. Les communes éligibles au FSRIF sont déterminées à partir d'un indice synthétique de ressources et de charges qui ne sera connu que plus tard en 2026. La ville de Sainte-Geneviève y est éligible.

En attendant de connaître le montant précis pour 2026, nous reconduisons la notification 2025 à hauteur de 935 727 €.

CHAPITRE 731 : FISCALITE LOCALE

2025	2026
28 757 344,00 €	29 066 342,00 €

Ce nouveau chapitre regroupe les produits issus de la fiscalité locale et représente 60,33% des recettes réelles de fonctionnement. Il comprend :

- Les contributions directes

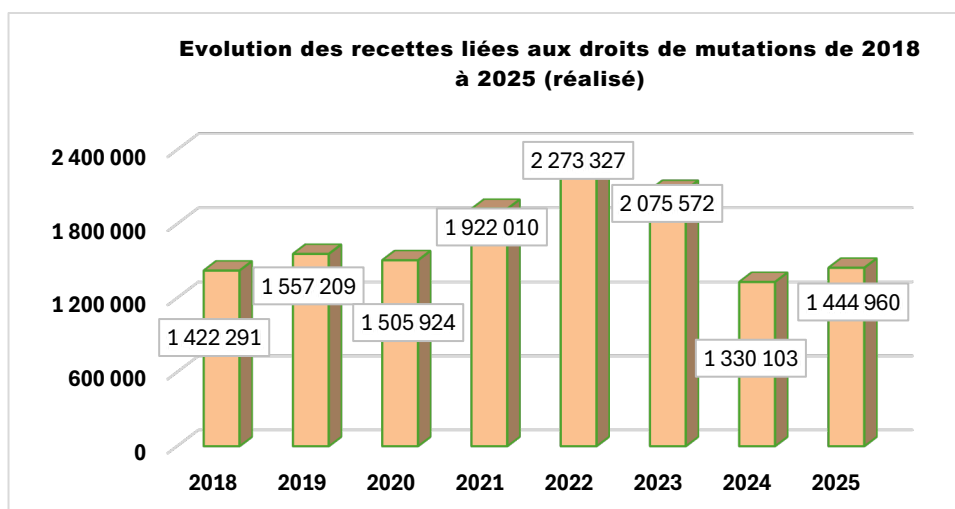
La part communale des taux d'imposition sur les impôts directs locaux des ménages restera inchangée par rapport à 2025 et s'établira à :

- **35,50 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :**
- **55,95 % au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**
- **19,58 % au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

Le taux de progression des bases fiscales est fixé à 0,8%. Appliqué à nos bases actuelles, ce taux permet d'estimer le produit de nos contributions directes à hauteur de 26 402 380 € en 2026 (contre 26 308 269 € au BP 2025). Ce montant sera ajusté lors d'une prochaine décision modificative en fonction de l'Etat 1259 transmis par la DGFIP indiquant précisément les recettes attendues.

- La taxe communale additionnelle aux droits de mutation

Ce montant a été revu à la hausse par rapport au BP 2025 (1245 k€ en 2026 contre 1090 K€ prévu au BP 2025), au regard des recettes perçues en 2025 (1445 k€).



- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré de façon facultative par les communes, sur le territoire desquelles sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires. La ville s'en est dotée afin de pouvoir également réguler la pollution visuelle que certaines enseignes peuvent générer.

Ce montant fixé à 570 000 € en 2026 est en légère augmentation par rapport à 2025 (montant BP 2025 : 530 000 €, réalisé 605 393.42 €).

- La taxe sur la consommation finale d'électricité

Le montant de cette taxe a été estimée à 635 000 € contre 621 000 € en 2025 (réalisé 2025 : 650 k€).

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

2025	2026
8 109 224,88 €	7 476 976,00€

Ce chapitre budgétaire représente 15,52% des recettes réelles de fonctionnement et est en diminution de 632 k€ (-7.80%) par rapport au budget primitif 2025

Il comprend les dotations et attribution de compensation de l'Etat, les subventions du Département et de la Région ainsi que d'organismes privés tels que la CAF.

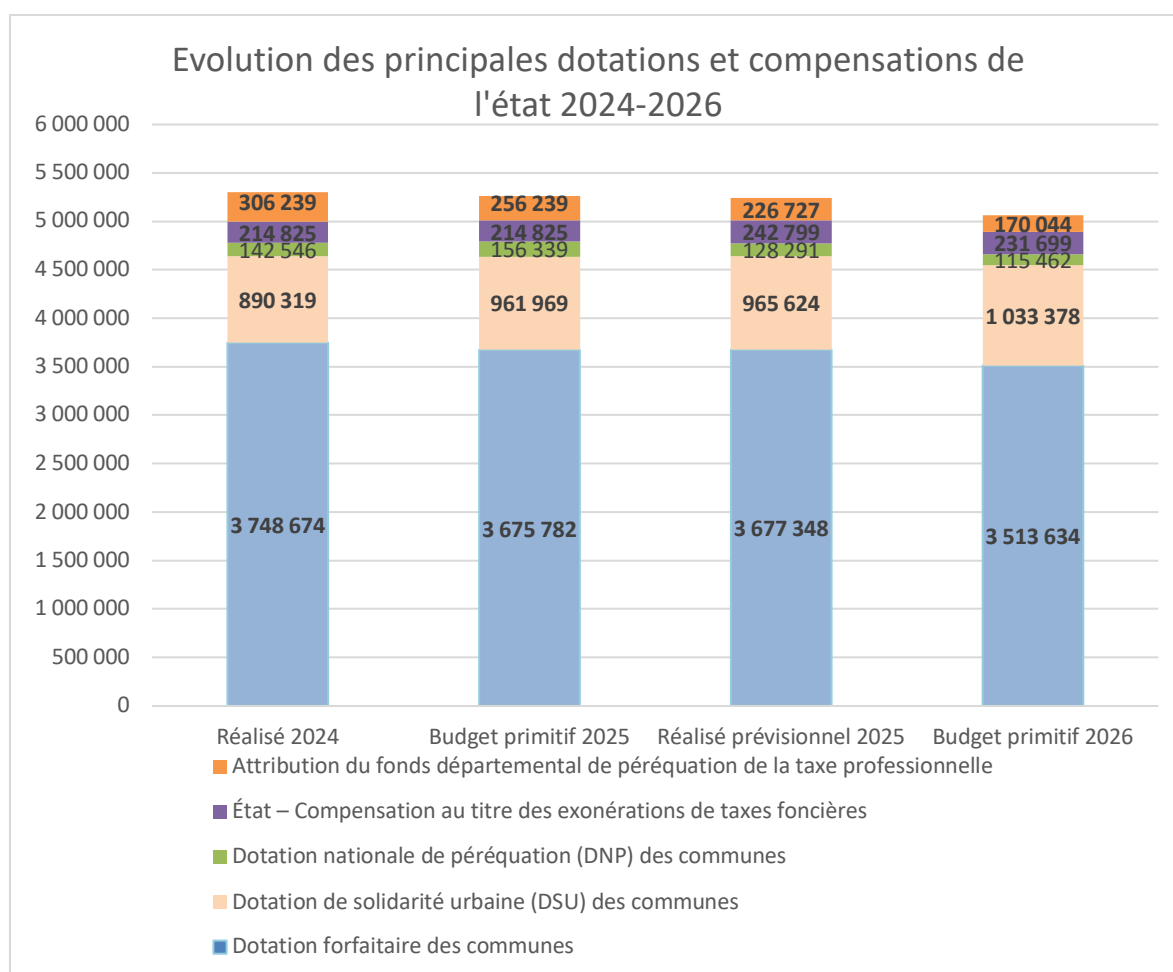
Les concours financiers de l'Etat devraient diminuer de 254 k€ (5 317 k€ en 2026 contre 5 571 k€ en 2025).

- Selon la loi de finances initiale 2026 (LFI 2026) promulguée le 20 février 2026, le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) restera stable et ne se sera pas revalorisé sur l'inflation. En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale

(DSR) progresseront de 140 et 150 millions d'euros ce qui conduira à une baisse des autres dotations constituant la DGF étant donné que cette dernière sera gelée.

Ainsi la dotation forfaitaire est estimée à 3 514 k€ contre 3 676 k€ en 2025, la dotation de solidarité urbaine à 1 033 k€ contre 962 k€ en 2025 et la dotation nationale de péréquation (115 k€) devrait être en baisse en 2026.

- Le FCTVA en fonctionnement sera maintenu alors que le 1^{er} projet de loi de finances 2026 prévoyait sa suppression. Il a été estimé à 18 k€ pour 2026, son montant est variable d'une année sur l'autre car dépendant du niveau de certaines dépenses d'entretien de l'année précédente.
- L'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) (170 k€) devrait encore diminuer de 86 k€ par rapport à 2025 ainsi que la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP) (-5 k€) et la compensation au titre des locaux industriels (diminution à prévoir de 19.3% en raison de l'application d'un coefficient de minoration de la compensation); les compensations au titre des autres exonérations de taxe foncière devraient être stables par rapport à 2025 (prévision à hauteur de 232 k€ en attente de l'état 1259).
- Les subventions versées par l'Etat pour participer au financement de différents projets culturels, du service minimum et de la cité éducative devraient se stabiliser aux alentours de 158 k€ (contre 170k€ au BP 2025) ; les dotations de recensement (6 k€) et pour les titres sécurisés (55 k€) se maintiendront également.



L'ensemble des autres participations s'élève en 2026 à 2 159 K€ contre 2 538 K€ en 2025 soit une baisse de 378 k€

- Les subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales devraient être en diminution de 235 k€ (2 069 k€ au budget 2026 contre 2 304 k€ au budget 2025). Cette baisse est prévue à la fois dans le secteur de la petite enfance en raison de la baisse du nombre d'assistantes maternelles (-92 k€) ainsi que dans le secteur périscolaire (-196 k€ dont - 91 k€ au titre d'un indu datant de 2023)
- Les subventions en provenance du Département diminuent de nouveau (45 k€ en 2025 contre 18 k€ en 2026), celles de la Région restent stables (55 k€ en 2026 contre 48 k€ en 2025). La subvention de France Agrimer pour le lait et les fruits à l'école (70 k€ en 2025) disparaît en 2026 en raison de la création du Syndicat Mixte Ouvert de restauration.
- La subvention de 71 k€ en provenance du « fonds chêne » porté par la SASU FNCCR prévue dans le cadre du programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) inscrite en 2025 n'est pas reconduite en 2026 en raison de son caractère ponctuel.
- A compter de 2026, la commune percevra une subvention CAF au titre du CLAS pour 18 k€, cette activité étant dorénavant gérée sur le budget communal.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

2025	2026
679 391,00 €	636 619,00 €

Ce chapitre budgétaire représente 1,32 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il comprend :

- Les revenus des immeubles provenant des loyers du parc locatif de la ville (607 k€, en hausse de 5 k€ par rapport à 2025)
- Une estimation des divers remboursements de frais (30 k€) (sinistres, électricité, avoirs divers...).

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

2025	2026
441 313 €	441 313 €

Conformément à la transaction avec la Caisse d'Epargne approuvée par le conseil municipal du 19 juillet 2016, le montant du fonds de soutien reste fixé à 441 313 €.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2026
38 011,00 €	44 440,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre de section à section relative au virement de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (44 440 €)

CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

Le résultat reporté de la section de fonctionnement 2025 fait apparaître, après financement de l'investissement, un excédent de 6 365 394 ,45 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2025) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **54 589 161,47 €** pour l'année 2026 contre **56 291 894,57 €** en 2025

En comparant spécifiquement les dépenses réelles de fonctionnement, ces dernières s'élèvent à **49 118 075,67 €** pour l'année 2026 contre **49 112 923,42 €** en 2025, soit une quasi-stabilité.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	11 600 000,00 €	10 533 530,67 €
012	Charges de personnel	31 275 280,00 €	30 764 648,00 €
65	Charges de gestion courante	3 392 688,30 €	5 594 876,00 €
66	Charges financières	2 140 551,00 €	2 033 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	141 204,12 €	89 450,00 €
68	Dotations aux provisions	53 200 ,00 €	102 071,00 €
014	Atténuations de produits	510 000,00 €	0 €
	Dépenses réelles de fonctionnement	49 112 923,42 €	49 118 075,67 €
023	Virement à la section d'investissement	4 614 192,15 €	3 006 306,80 €
042	Opération d'ordre	2 564 779,00 €	2 464 779,00 €
	TOTAL	56 291 894,57 €	54 589 161,47 €

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

2025	2026
11 600 00,00 €	10 533 530,67 €

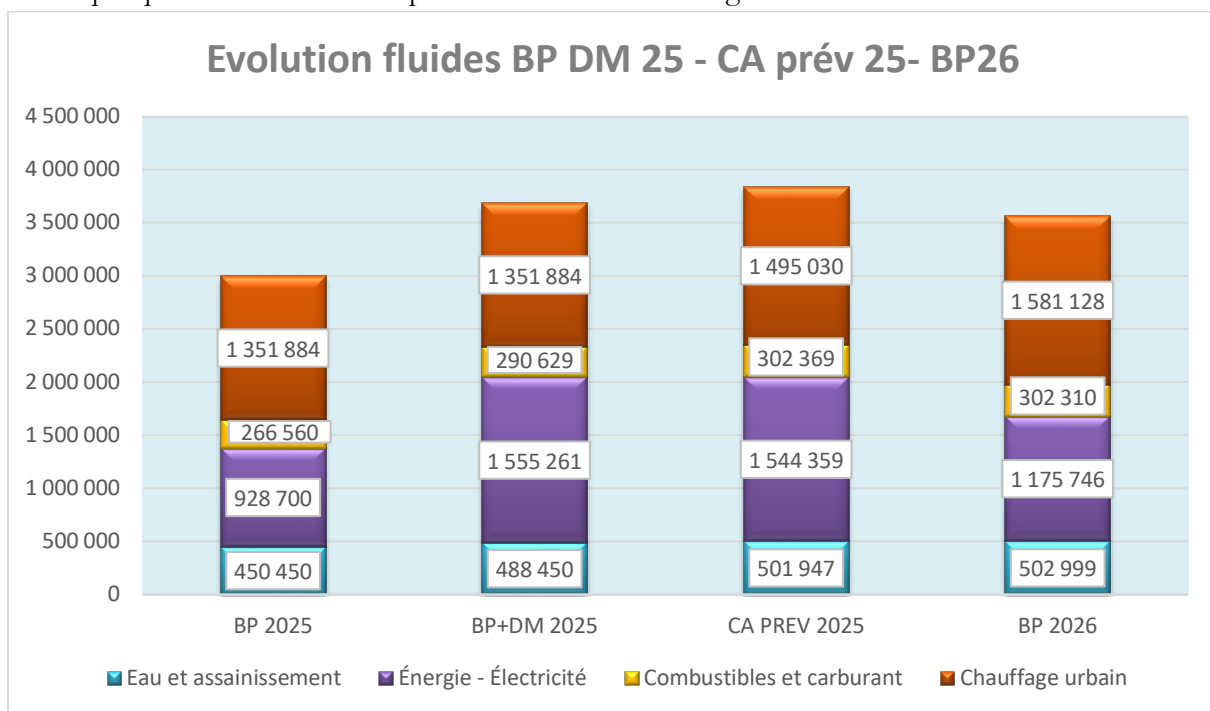
Les charges à caractère général représentent 21,45 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en baisse de 1 066 k€ (-9.19%) par rapport au budget de l'année précédente.

Cette diminution s'explique par :

- Le poste « alimentation » connaît une baisse de 1 968 k€ en raison de la création du Syndicat Mixte ouvert « Cuisine d'ici » en septembre 2025 et passe ainsi de 2 021 k€ à 54 k€.
- Le poste assurance est en diminution de 16 k€ : le montant de l'assurance « Dommages aux biens » estimé en 2025 avait été réalisé sur la base d'un projet, la réalité s'avérant moins élevée.

Parallèlement, nous prévoyons une augmentation sur les postes suivants :

- +565 k€ pour les fluides/combustibles/carburant : les prévisions 2026 de ces lignes ont été alignées sur le réalisé 2025. Il convient de souligner que pour l'électricité le réalisé 2025 comprend une régularisation 2024 de 487 k€ liée au remboursement de l'amortisseur électrique qui n'est évidemment pas reconduit dans le budget 2026.



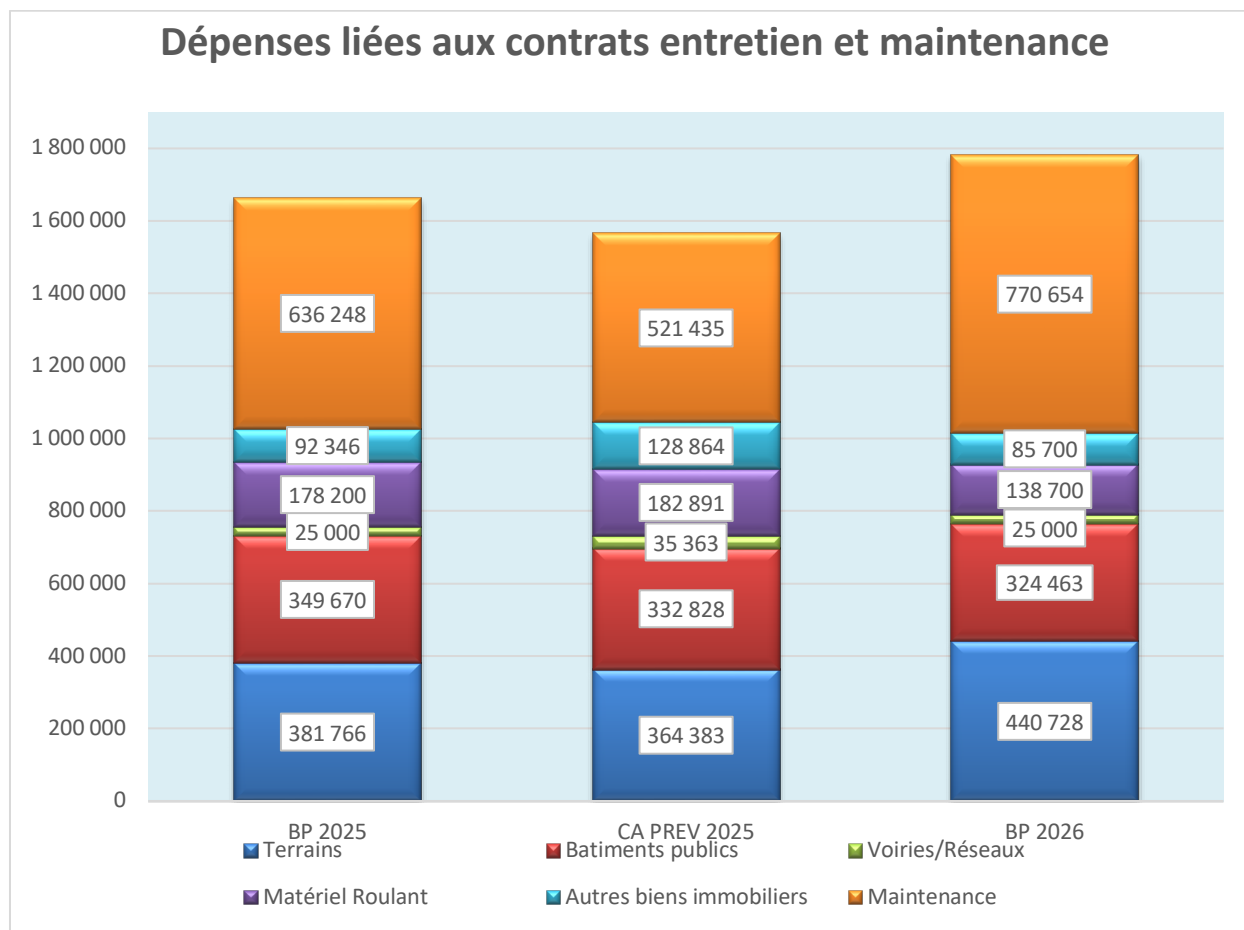
- +18 k€ pour les achats de prestations de services, matériel, matières et fournitures, cette augmentation correspond à l'inflation prévisionnelle.

Evolution des dépenses achats prestations serv., matériel, matières et fournitures (60)

Nature	Libellé du compte	BP 2025 (en euros)	BP 2026 (en euros)	Evolution
6042	Achats prest. de services	344 410	349 561	1,50%
60624	Produits de traitement	45 175	27 000	-40,23%

60628	Autres fournitures non stockées	42 625	209 600	391,73%
60631	Fournitures d'entretien	199 026	214 150	7,60%
60632	Fournitures de petit équipement	109 082	120 250	10,24%
60636	Vêtements de travail	54 275	69 575	28,19%
6064	Fournitures administratives	34 000	45 750	34,56%
6065	Livres, disques, cassettes (biblio., médiathèque)	1 230	0	-100,00%
60668	Autres produits pharmaceutiques	2 420	4 912	102,98%
6067	Fournitures scolaires	155 242	182 080	17,29%
6068	Autres matières et fournitures	524 777	306 852	-41,53%
Total		1 512 262	1 529 730	1,16%

- + 122 k€ pour le poste contrats d'entretien et de maintenance (y compris les contrats d'entretien P2-P3)



- +178 k€ pour les dépenses relatives aux services extérieurs.
A l'intérieur de ce poste, on constate une grande variation d'une année sur l'autre des lignes budgétaires qui s'explique par le changement d'imputations comptables, à la demande de notre Trésorerie, de certaines dépenses courant 2025 ; ainsi des dépenses qui étaient

inscrites en « 6188- autres frais » et en « 61358 – locations mobilières » apparaissent désormais au « 6232- fêtes et cérémonies ».

De plus, les dépenses de restauration fournies à l'occasion des différents événements culturels et sportifs de la ville figuraient, jusqu'à la création du Syndicat Mixte Ouvert, sur la ligne « alimentation » (60623) ; or, depuis octobre 2025, ces dépenses font l'objet d'une facturation et sont considérées comme des prestations de services à imputer en « fêtes et cérémonie » (6232) ou « réception »(6234) ou « foire et exposition »(6233) en fonction de la nature de l'évènement (montant annuel estimé à 100 k€).

A ce jour le poste « fêtes et cérémonie » (6232) regroupe principalement les différentes dépenses relatives à la fête des mères et au 14 juillet, au concours floral, à la fête des plantes et des associations, à la course rose, à la semaine bleue, au repas des correspondants, au marché de Noël, et aux festivités de Noël et de Janvier.

Il convient également de noter la diminution du poste « locations immobilières et charges de copropriété » (6132-614) qui s'explique par la fin de la location des bâtiments situés au 10 rue des Siroliers et au 61 avenue Normandie Niémen. Le poste « remboursement de frais à d'autres organismes » (62878) est quant à lui en augmentation (+74 k€) en raison du remboursement de frais de personnel auprès du CNFPT.

Evolution des dépenses services extérieurs (61-62) hors assurance entretien et réparations

Nature	Libellé du compte	BP 2025 (en euros)	Réalisé prév 2025	BP 2026 (en euros)	Ecart BP26- BP25
611	Contrats de prestations de services	692 205	544 004	592 909	-99 296
6132-614	Locations immobilières et charges locatives et de copropriété	397 027	384 931	374 503	-22 524
61351-61358	Locations mobilières (matériel roulant et autres)	286 717	156 772	144 732	-141 985
617	Etudes et recherches	47 140	102 466	99 191	52 051
6182-6184-6185-6188	Divers (Documentation générale, frais formation et colloques, autres frais divers)	913 733	716 984	807 685	-106 048
62268-6227-6228	Honoraires, frais actes et contentieux, divers	59 760	59 545	85 464	25 704
6231	Annonces et insertions	11 800	13 102	11 500	-300
6232-6233-6234	Fêtes et cérémonies, foires et expositions, réceptions	64 541	425 551	448 858	384 317
6236-6238	Catalogues et imprimés, divers	159 944	133 274	162 047	2 102
6245-6247-6251	Transports per. et collectifs, voyages et déplacements	60 934	64 186	67 788	6 854
6261-6262-627	Frais d'affranchissement, télécommunications, services bancaires	140 493	139 902	166 757	26 264
6281-6282-62875-62878-6288	Divers (Concours divers, frais gardiennage, Remboursement de frais, autres services extérieurs)	107 821	165 015	158 525	50 704
Total		2 942 116	2 905 733	3 119 959	177 843
					6,04%

- +35 k€ pour les impôts et taxes, augmentation liée à la hausse des bases fiscales et à l'intégration dans notre patrimoine de nouveaux biens (10 rue des Siroliers)

Evolution des dépenses impôts et taxes (63)

Nature	Libellé du compte	BP 2025 (en euros)	BP 2026 (en euros)	Evolution
63512	Taxes foncières	155 569	181 500	16,67%
63513	Autres impôts locaux	10 000	11 200	12,00%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200	996	398,00%
6358	Autres droits	31 500	38 772	23,09%
Total		197 269	232 468	17,84%

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL :

2025	2026
31 275 280,00 €	30 764 648,00 €

Le montant des charges de personnel a été estimé à 30 765 k€ pour 2026 (- 1,63% par rapport à au BP 2025). Ces dépenses représentent 62,63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La diminution de ce chapitre s'explique principalement par :

- Le transfert du personnel de notre cuisine centrale au Syndicat Mixte Ouvert (effet au 1^{er} octobre 2025) : - 1 210 k€.
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : +615 k€, ce qui correspond à une augmentation de 2 % de la masse salariale,
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points (passage de 34.65% à 37.65%) : 345 k€
- Une estimation pour des recrutements dans certains secteurs en tension (services techniques, police municipale), l'augmentation de l'assurance statutaire du personnel, et des remplacements nécessaires dans le cadre du respect des taux d'encadrement : 250 k€
- La limitation des remplacements et des départs en retraite avec une mutualisation des postes et une restructuration des services, amorcée depuis plusieurs exercices
- La limitation des heures supplémentaires dans l'ensemble des services
- Un traitement des dossiers de retraite pour invalidité ou des absences de longue durée pour une meilleure gestion des salaires

CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

2025	2026
3 392 688,30 €	5 594 876,00 €

Les charges de gestion courante représentent 11,39 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 2 202 k€. Cette augmentation s'explique par le versement en année pleine

de la contribution au Syndicat Mixte Ouvert « La cuisine d'ici » (montant de la contribution 2026 : 2 525 k€ contre 0 au budget primitif 2025). Ce chapitre comprend également :

- Le versement de subventions de fonctionnement aux associations (1 008 k€ en 2026 contre 1009 k€ en 2025), au CCAS (1 017 k€) et à la Caisse des Ecoles (82 k€).
- Les indemnités, cotisations et frais de mission des élus (355 k€) ainsi que les pertes pour créances irrécouvrables (90 k€ au budget 2026 contre 120 k€ en 2025).
- La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est estimée au même niveau que l'an passé (76 k€) et comprend une partie obligatoire et une partie volontaire de 2 € par habitant. Cette dernière est compensée par une augmentation de la dotation de solidarité communautaire.
- Les redevances versées pour l'exploitation d'actifs incorporels tels les logiciels et licences ainsi que l'hébergement de sites internet (comptes 65811 et 65818) représentent 343 k€ contre 535 k€ l'an passé.
- Enfin ce chapitre inclut des « charges diverses de gestion courante » pour 98 k€, à savoir des charges exceptionnelles qui ne pourraient pas être imputées sur d'autres comptes (exemple : validation des services d'agents, régularisation des produits constatés d'avance, remboursement pour non-participation à des activités sur présentation de justificatifs ...).

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

2025	2026
2 140 551,00 €	2 033 500,00 €

Pour 2026, le remboursement des intérêts est fixé à 2 063 k€ duquel se retranchent les ICNE (intérêts courus non échus) estimés à – 37 k€ et se rajoutent les frais d'une éventuelle ligne de trésorerie (8 k€).

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

2025	2026
141 204,12 €	89 450,00 €

Ce chapitre inclut, depuis le passage à la M57, uniquement les annulations de titres sur exercices antérieurs (réalisé 2025 : 51 k€)

CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS

2025	2026
53 200,00 €	102 071,00 €

Afin de faire face à l'ajustement en 2026 de la provision pour dépréciation des créances douteuses, il est proposé d'inscrire 102 071 € sur le chapitre 68.

CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

2025	2026
510 000,00 €	0 €

Pour rappel la loi de finances 2025 a associé les collectivités territoriales au redressement des finances publiques en créant un dispositif appelé « DILICO » (= dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales). Ce dispositif a touché 2127 collectivités (1924 communes, 141 EPCI, 50 départements et 12 régions) qui ont ainsi vu leurs recettes fiscales diminuées d'un milliard d'euros. Pour savoir si une commune était contributrice il convenait de calculer un indice de ressources et de charges rapporté à la moyenne des communes : si cet indice était supérieur à 1,1, la commune devait reverser une partie de ces recettes fiscales à l'Etat avec un plafond fixé à 2% des recettes réelles de fonctionnement. La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois présentant un indice synthétique de 1.09 a échappé de justesse à ce dispositif.

En 2026 ce dispositif est renouvelé et la ponction de 2 milliards d'euros initialement prévue dans le Projet de Loi de Finances a été ramenée à 740 millions d'euros dans la Loi de Finances Initiale 2026. A l'origine la commune de Sainte Geneviève des bois aurait dû contribuer à hauteur de 700 k€, l'indice de référence ayant été abaissé à 1 ; la Loi de Finances 2026 définitive ayant exclu les communes de ce dispositif, le montant inscrit au budget 2026 est nul.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2025	2026
4 614 192,15 €	3 006 306,80 €

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement atteint 3 006 k€.

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2026
2 564 779,00 €	2 464 779,00 €

Il s'agit des dotations et provisions aux amortissements que l'on retrouve également en recettes d'investissement (chapitre 040)

La dotation aux amortissements est un terme comptable qui désigne la prise en compte sur le plan comptable de la détérioration au fil du temps de la plupart des immobilisations (soit environ 1725 k€ pour 2026 contre 1825 k€ en 2025). Il convient de noter une diminution du montant prévisionnel des amortissements des immobilisations par rapport à l'an passé (-100 k€) qui s'explique par la mise à disposition de matériels et outillages techniques au Syndicat Mixte Ouvert « Cuisine d'ici ».

Nous y retrouvons également l'amortissement des indemnités de remboursement anticipés qui ont été capitalisées auprès de la Caisse d'Epargne et de Dexia, soit environ 740 k€.

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **14 246 347,46 € en 2026** contre **17 339 947,07 € en 2025** et comprennent la reprise anticipée des résultats du compte administratif 2025 (cf. délibération correspondante) à savoir l'excédent d'investissement 2025 reporté pour 68 136,98 € ainsi que les reports 2025 pour 2 364 323 €.

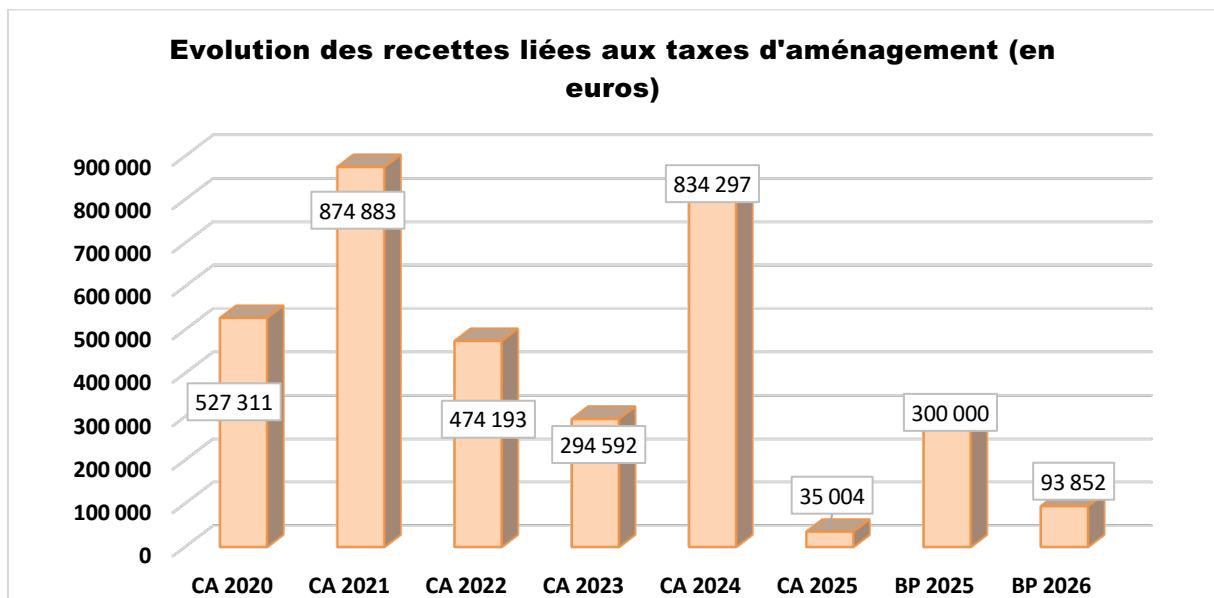
Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers	4 093 384 ,60 €	2 533 772,68 €
13	Subventions d'investissement	760 000,00 €	352 029,00 €
16	Emprunts et dettes	2 502 000,00 €	2 702 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	250 000,00 €	250 000,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
024	Produits des cessions	0 €	0 €
Recettes réelles d'investissement		7 610 384,60 €	5 842 801,68 €
021	Virement de la section fonctionnement	4 614 192,15 €	3 006 306,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 564 779,00 €	2 464 779,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	1 522 794,32 €	68 136 ,98 €
	Reports recettes	527 797,00 €	2 364 323,00 €
TOTAL		17 339 947,07 €	14 246 347,46 €

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS & RESERVES

2025	2026
4 093 384 ,60 €	2 533 772,68 €

Ce chapitre se décompose ainsi :

- **784 k€** au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (*FCTVA*). Cette somme se calcule avec un coefficient de 16,404 % pour les dépenses d'investissement éligibles sur l'année 2025.
- **94 k€** de taxe d'aménagement, ce montant a été revu à la baisse par rapport au BP 2025 afin de tenir compte du réalisé 2025. Comme on peut le constater sur le graphe ci-dessous, ces recettes sont très volatiles et les effets budgétaires sont difficilement maîtrisables surtout depuis la réforme de 2022 (transfert de la gestion de cette taxe à la Direction générale des finances publiques (DGFIP)) qui a rendu l'exigibilité de la taxe à l'achèvement des travaux et non plus à la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme entraînant un décalage non maîtrisable et un contrôle irréaliste.



- **1 656 k€** d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), cette somme correspondant au besoin de financement de la section d'investissement 2025 qui a été couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 (voir délibération de reprise anticipée des résultats 2025).

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

2025	2026
760 000,00 €	352 029,00 €

Le montant inscrit à ce chapitre comprend le produit des amendes de police pour 122 k€ ainsi que les subventions versées par la CAF (33 k€) et par l'agence nationale du sport (197 k€) pour l'aménagement d'une salle de boxe.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

2025	2026
2 502 000,00 €	2 702 000,00 €

L'emprunt 2026 est estimé à 2,7 M€.

Nous retrouvons également dans ce chapitre, une recette de 2 000 € pour les cautionnements reçus dans le cadre de la location de logements communaux.

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2025	2026
250 000,00 €	250 000,00 €

Comme en 2025, en raison du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative et aux fins de pouvoir assurer le paiement de la rémunération des agents ainsi que les dépenses de fonctionnement, il convient de renouveler l'inscription de cette avance remboursable. Le même montant est inscrit en dépenses.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2025	2026
5 000,00 €	5 000,00 €

Ce chapitre enregistre les travaux exécutés d'office par la ville y compris les frais de fonctionnement de toutes natures liés à ces travaux pour le compte de tiers défaillants ainsi que les facturations correspondantes à l'encontre de ces tiers. Il est subdivisé de manière à distinguer les opérations de dépenses (compte 4541) de celles de recettes (compte 4542) qui doivent s'équilibrer.

Il est prévu une somme de 5 000 € pour faire face à des frais de remise en état de logements insalubres.

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2025	2026
4 614 192,15 €	3 006 306,80 €

Il s'agit du financement par la section de fonctionnement (*Voir le chapitre 023*) de la section d'investissement.

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2026
2 564 779,00 €	2 464 779,00€

Il s'agit d'opérations d'ordre pour l'étalement des indemnités de remboursement anticipés des emprunts Caisse d'épargne et Dexia SFIL (740 k€) et pour les amortissements des immobilisations (1 725 k€).

Nous retrouvons également ces montants en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2025	2026
500 000,00 €	500 000,00 €

Il s'agit d'opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à l'intérieur de la section d'investissement.

On y trouve notamment la régularisation des frais d'études qui doivent être réintégrés dans le même compte que celui des travaux ayant fait l'objet de ces études ou la régularisation d'avance versée sur travaux d'équipement.

CHAPITRE 001 : RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE

2025	2026
1 522 794,32 €	68 136,98 €

Le résultat reporté de la section d'investissement 2025 fait apparaître, avant financement des reports d'investissement, un excédent de 148 136,98 € (voir délibération de reprise anticipée du résultat 2025) qui est intégré dans l'équilibre du budget présenté.

Cet excédent doit être minoré de 80 000 € en raison de l'étalement sur 6 ans du solde de 480 121.11 euros du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ».

En effet ce solde restant à apurer après le passage à la M57 se réalise par une correction du résultat cumulé d'investissement (ligne 001) qui interviendra sur le résultat de chaque année entre 2024 et 2029.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **14 246 347,46 € en 2026** contre **17 339 947,07 € en 2025** et comprennent les reports de 4 088 485,63 €.

Chap.	Intitulé	BP 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 ,00 €	10 000 ,00 €
16	Emprunts et dettes	3 948 055, 00 €	3 893 996,00 €
20	Immobilisations incorporelles	287 500,00 €	405 846,96 €
21	Immobilisations corporelles	3 373 624,15 €	3 842 071,38 €
23	Travaux en cours	3 503 781,00 €	1 206 447,49 €
27	Autres immobilisations financières	250 000,00 €	250 060,00 €
45	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	5 000 €	5 000 €
	Dépenses réelles d'investissement	11 377 960,15 €	9 613 421,83 €
040	Opération d'ordre	38 011,00 €	44 440,00 €
041	Opération patrimoniales	500 000,00 €	500 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
	Dépenses d'investissements reportées	5 423 975,92 €	4 088 485,63 €
	TOTAL	17 339 947,07 €	14 246 347,46 €

Rappelons que la construction du budget d'investissement s'appuie sur les priorités du mandat détaillées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et qui ont pour objectif de préparer la ville de demain :

- Une ville intégrant la transition écologique ;
- Une ville solidaire qui accompagne tous les Génovéfains et notamment les plus fragiles ;
- Une ville attractive qui offre des services publics de qualité ;
- Une ville toujours plus accessible et mieux connectée tant en matière de mobilités douces que par sa capacité à s'adapter aux nouvelles solutions numériques au service du lien social et de la démocratie citoyenne.

CHAPITRE 10 : DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES

2025	2026
10 000,00 €	10 000,00 €

Ce chapitre comprend 10 000 € pour un éventuel remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement (ouverture de crédits)

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

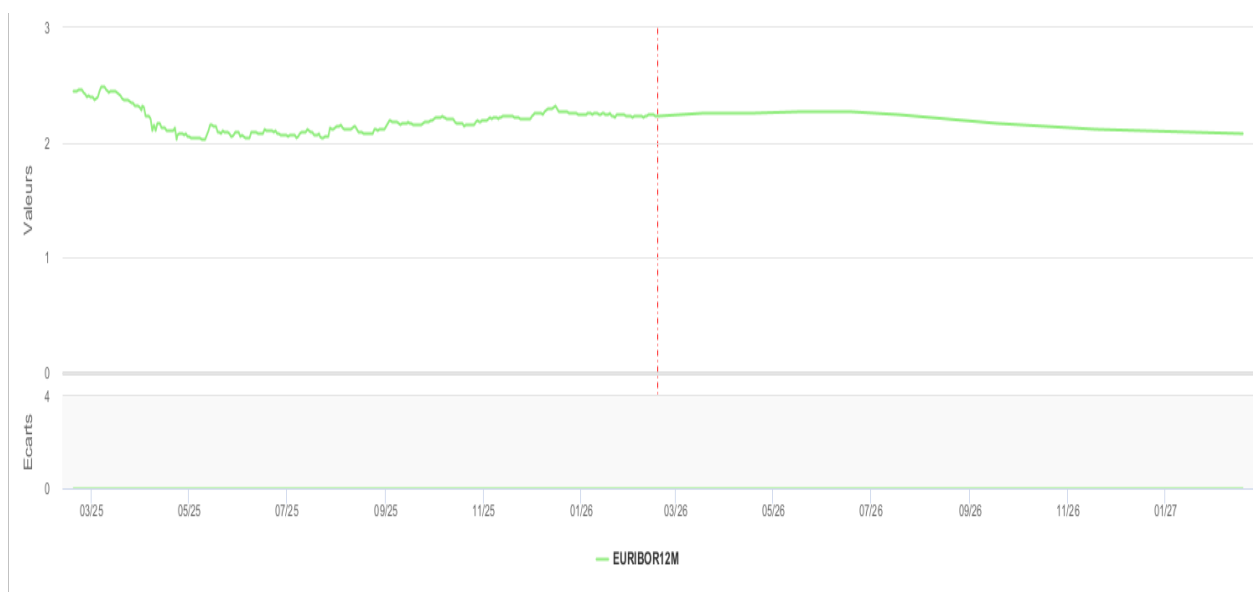
2025	2026
3 948 055,00 €	3 893 996,00 €

Le remboursement du capital (3,837 M€ avant nouvel emprunt) sera 42% plus élevé que le montant de l'emprunt qui sera souscrit en 2026 (2,7 M€). Ainsi, la commune continuera de se désendetter : l'encours de la dette devrait être ramené à 35,218 M€ à la fin de l'année 2026 (avec une estimation d'un nouvel emprunt à 2,7M€) contre 36,411 M€ en 2025. Pour mémoire l'encours de dette au 31/12/2018 était de 48 849 M€.

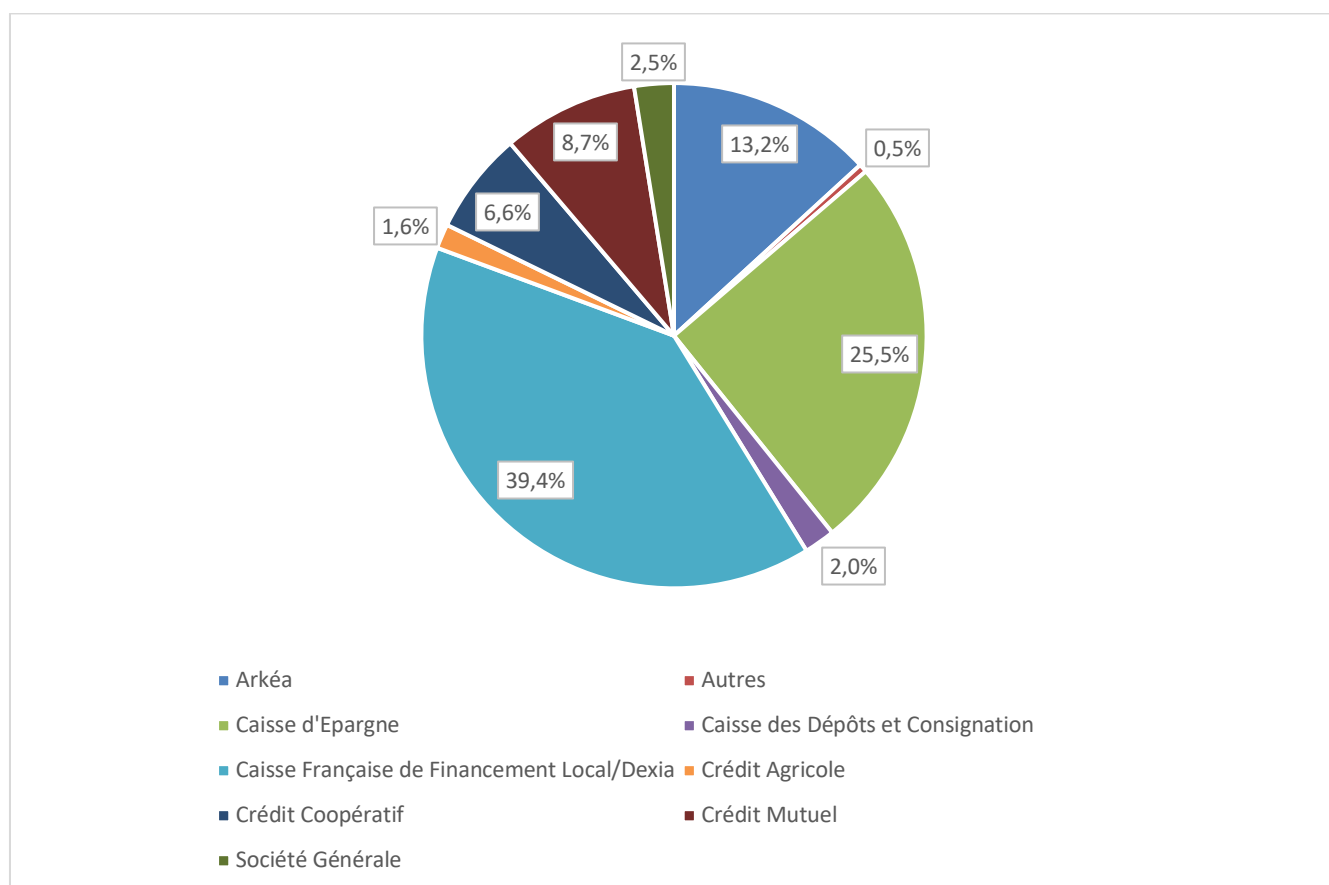
Cette dette contractée auprès d'organismes bancaires variés permet d'éviter de ne dépendre que d'un seul prêteur et est principalement constituée d'emprunt à taux fixe (30 emprunts représentant 90,59% de l'encours de dette), les emprunts à taux variables (5 emprunts indexés sur le livret A et un sur l'euribor 3 mois) représentent 3,82 % de l'encours de la dette.

A ce jour il ne reste qu'un seul emprunt à risque (5.59% de l'encours de la dette) dont la composante structurée ne se déclenche que si l'euribor 12 mois dépasse 5,75%. Or les taux projetés de cet indice restent bien en dessous de ce seuil (2.24 en février 2026 et projection à 2.08 en janvier 2027), ce qui permet de se montrer serein jusqu'à la dernière échéance de ce prêt (le 01/08/2027 date à laquelle cet emprunt passera à un taux fixe de 4,28%) (*source FCL Gérer la cité février 2026*).

Evolution EURIBOR 12M entre février 2025 et mars 2027



Répartition de l'encours de dette par prêteurs au 01/01/2025 (en %)



Notons, enfin, que 2 000 € sont inscrits pour le remboursement des cautions.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2025	2026
287 500, 00 €	405 846,96 €

Les opérations prévues dans ce chapitre (essentiellement des études) seront notamment les suivantes :

- Maitrise d'œuvre et diagnostics pour la rénovation de la crèche du Parc
- Logiciels, modules complémentaires d'applications métier ;
- Etude de conformité SSI et de conformité électrique ;
- Etudes pour un plan de gestion des arbres d'alignement
- Etudes diverses

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce chapitre concerne toutes les dépenses d'investissement (travaux d'aménagement, agencements, constructions, mobilier, matériels de bureau et informatique) qui seront effectués ou clôturés dans l'année budgétaire en cours.

2025	2026
3 373 624,15 €	3 842 071,38€

BATIMENTS DIVERS – ADMINISTRATIFS - SECURITE 867 613 ,82 €

Cette enveloppe comprend les opérations suivantes :

- Travaux dans les divers bâtiments de la ville (bâtiments administratifs, logements communaux, ...)
- Travaux de sécurité incendie
- Travaux de renouvellement et mise en conformité des chaufferies (P4)

AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE 300 172,68 €

- Extension des réseaux et raccordement électrique
- Bancs, panneaux signalisation, bacs poubelles doubles
- Réfection et travaux des cours d'écoles (Joliot Curie, J.Macé, Cocheris)

ENVIRONNEMENT – CIMETIERES – AIRES DE JEUX 288 148,48 €

- Aménagement des espaces verts
- Aménagements extérieurs des écoles (aire de jeux Gargarine)
- Achat de matériel pour les espaces verts
- Achat de mobiliers urbains
- Colombariums
- Aménagement de jeux au parc Penafiel
- Aménagement des allées Parc Pierre

EDUCATION RESTAURATION 799 800,00 €

- Travaux d'entretien des bâtiments scolaires et Petite Enfance
- Enveloppe dédiée à la mise en œuvre de projets pédagogiques dans les écoles
- Achat de mobiliers et matériels scolaire, périscolaire et petite enfance
- Achat de mobiliers et matériels dans les offices et réfectoires

- Travaux de mise en place de selfs et réhabilitation d'offices de restauration (groupes scolaires Cachin et Aubel)

SPORTS JEUNESSE

561 000,00 €

- Achat de divers matériels sportifs et matériels d'entretien
- Travaux de sécurisation des portes du gymnase Copernic
- Travaux au Tiers lieu Jeunesse
- Achat de matériels divers pour le service jeunesse
- Travaux d'aménagement d'une salle de boxe sur le site du Perray Vaucluse

EQUIPEMENTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS

61 546,40 €

- Achat de matériel pour le pôle associatif et événementiel
- Achat de mobiliers et d'équipements pour la Piscine d'en Face
- Achat de matériels pour le centre artistique et culturel Noureev
- Petit matériel pour la salle Gérard Philipe

SECURITE - POLICE MUNICIPALE

61 030,00 €

- Equipements pour raccordement des caméras sur la fibre
- Achat de matériels et équipements pour la police municipale

INFORMATIQUE - SYSTEMES D'INFORMATION

379 130,00 €

- Achat de matériel informatique et matériel réseau
- Raccordement de divers sites au réseau de fibre Mairie
- Poursuite de l'achat et du renouvellement d'équipements numériques dans les écoles (ordinateurs, multimédia, copieurs)

MOBILIER - MATERIEL – OUTILLAGE

523 630,00 €

- Achat et renouvellement des mobiliers de bureau (pour l'ensemble des services)
- Achat de matériels et outillages divers
- Achats de matériels pour les espaces publics et le service propreté (souffleur, aspirateur etc.)
- Achat pour la téléphonie mobile
- Achat de véhicules notamment techniques
- Achat d'un camion benne et d'un tracteur

CHAPITRE 23 : TRAVAUX EN COURS

Ce chapitre concerne toutes les dépenses d'investissement (principalement des travaux d'aménagement, agencements, constructions) qui ne seront pas clôturés dans l'année et seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

2025	2026
3 503 781,00 €	1 206 447,49€

**PROJETS ET OPERATIONS PREVUS AU PROGRAMME
PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT(PPI) :**

1 206 447.49 €

- Achèvement des travaux de réaménagement et d'agrandissement de l'école Romain Rolland (406 447,49 €).
- Construction d'une nouvelle halle de marché alimentaire intégrée dans le projet pôle gare, 1ere phase (800 000 €)

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

2025	2026
250 000,00 €	250 060,00 €

Il s'agit d'une dépense neutre car la même somme est inscrite en recette : elle correspond à l'avance que la ville verse à la Caisse des Ecoles afin de tenir compte du versement tardif de la subvention de fonctionnement accordée par le CGET à la Réussite Educative (même montant inscrit en recettes) et leur permettre de faire face aux dépenses (notamment le paiement des salaires)

Est également inscrit à ce chapitre un ajustement de dépôt de garantie versé à Essonne Habitat pour 60 euros.

CHAPITRE 454 : TRAVAUX EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS

2025	2026
5 000,00 €	5 000,00 €

Cette dépense est neutre budgétairement puisque la même somme de 5 000 € est prévue en recettes. Il s'agit de pouvoir faire face à d'éventuels frais de remise en état de logements insalubres que la ville pourrait être amenée à exécuter d'office pour le compte de tiers défallants

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

2025	2026
38 011,00 €	44 440,00 €

Il s'agit d'une opération d'ordre de section à section relative à l'amortissement des subventions d'équipement perçus sur biens transférables (*Voir la recette en section de fonctionnement au chapitre 042*).

CHAPITRE 041 : OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES

2025	2026
500 000,00 €	500 000,00 €

Ce chapitre existant en dépenses comme en recettes permet de prévoir des écritures de régularisations sur opérations de patrimoine comme l'intégration des frais d'études à l'immobilisation de travaux correspondante.

EN SYNTHESE

En 2026 le budget s'équilibre donc :

En fonctionnement pour la somme de **54 589 161,47 €**,
En investissement pour la somme de **14 246 347,46 €**.